



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 15 MAI 2023, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE,
EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

| | | |
|-----|--------------------|---------------------|
| M. | Sylvain Girard | Conseiller |
| Mme | Joannie Lajeunesse | Conseillère |
| Mme | Carole Deschênes | Mairesse suppléante |
| M. | Alain Chouinard | Conseiller |
| M. | Michel Beaulieu | Conseiller |
| Mme | Lysandre St-Pierre | Conseillère |
| M. | Marc Rainville | Conseiller |

SONT ABSENTS :

| | | |
|----|-----------------|------------|
| M. | Michel Desbiens | Maire |
| M. | Alain Charest | Conseiller |

SONT AUSSI PRÉSENTS :

| | | |
|-----|--------------------|---|
| M. | François Corriveau | Directeur général |
| Mme | Annick Tremblay | Greffière |
| Mme | Jeanie Caron | Trésorière et directrice des ressources financières et matérielles |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante, madame Carole Deschênes, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

Madame la mairesse suppléante présente la chaise des générations qui demeurera dans la salle du conseil et qui symbolise l'importance de considérer les générations futures dans la prise de décisions du conseil municipal. Elle souligne également la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie qui a lieu le 17 mai et les différentes actions prises par la Ville à cet égard.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

La trésorière, madame Jeanie Caron fait la présentation des états financiers qui est prévue au point 6.2 de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
1^{ER} MAI 2023**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2023, à 18 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

Rés. 2023-130

Rés. 2023-131



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} mai 2023, à 18 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 1^{er} mai 2023

4.1.1 Remplacement de la résolution 2023-111 - Appel d'offres 2023-26 - Location de balayeuse automotrice

Rés. 2023-132

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2023-08 et d'accorder le contrat de location d'une balayeuse automotrice, pour une durée de cinq ans, à Les Entreprises Laurien Jean inc., pour la somme de 237 801,20 \$ plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Annulation des soldes résiduels des règlements d'emprunt 2003-653, 2015-877, 2016-899, 2017-927, 2018-938 et 2019-978

Attendu que la Ville de Baie-Comeau a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité;

Rés. 2023-133

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-20 à l'effet :

QUE la Municipalité de Baie-Comeau modifie les règlements 2003-653, 2015-877, 2016-899, 2017-927, 2018-938 et 2019-978 de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

QUE la Municipalité de Baie-Comeau informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « promoteurs » et « paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Baie-Comeau demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.3 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le mercredi 19 avril 2023

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-18 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 19 avril 2023 à 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 8 mai 2023

4.2.1 Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-09 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois d'octobre et novembre 2022 ainsi que ceux des mois de janvier, février et mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Demande de subvention 2023-2024 - Ministère de la Culture et des Communications

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-10 et d'autoriser la responsable culture et bibliothèque à signer et déposer tous les documents nécessaires concernant la demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour deux ans, soit pour 2023 et 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2023-134

Rés. 2023-135

Rés. 2023-136



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.3 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-137

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-11 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Demande d'aide financière - Église Saint-Andrew et Saint-Georges

Rés. 2023-138

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2023-07 et de verser une contribution financière, jusqu'à concurrence de 30 000 \$, à l'Église anglicane Saint-Andrew et Saint-Georges, conditionnellement aux résultats de leur recherche et de leur campagne de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Subvention - Marché des petits entrepreneurs de Baie-Comeau 2023

Rés. 2023-139

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2023-08 et d'accorder un soutien en biens et services ainsi qu'une subvention de 500 \$, taxes incluses, à la Maison des familles de Baie-Comeau, pour l'organisation de l'édition 2023 du Marché des petits entrepreneurs de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.6 Déplacement de panneaux de stationnement interdit - avenue Mance

Rés. 2023-140

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2023-11 et d'accepter le déplacement des panneaux de stationnement interdit vers le côté impair de l'avenue, soit du 7 au 29, avenue Mance et du 3 au 19, avenue du Père-Garnier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.7 Modification de la limite de vitesse à 30 km/h - rue Côté

Rés. 2023-141

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2023-13 et de modifier la limite de vitesse à 30 km/h, du coin de la rue Côté et du 1136, rue du Parc-Parent jusqu'au 1123, rue Côté.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Des affiches de zone 50 km/h seront placées au début des rues Thibeault et Marest, car elles sont exclues de la zone secteur 30 km/h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-142

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-06 et d'accepter pour dépôt ses rapports de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour les mois d'octobre 2022 à mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-143

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-25 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-144

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-21 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Programme de subvention au transport adapté - Nombre de déplacements 2022 et 2023

Rés. 2023-145

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-22 et de confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable le nombre de déplacements réalisés par les personnes handicapées au cours de l'année 2022 de même que les données prévisionnelles pour l'année 2023, dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté.

Les déplacements prévus et réalisés par les personnes handicapées sont :

| | <u>Prévisions</u> | <u>Réels</u> |
|------|-------------------|--------------|
| 2022 | 25 000 | 16 424 |
| 2023 | 25 000 | À venir |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3 Comité général du 15 mai 2023

4.3.1 Protocole d'entente - Club de golf Baie-Comeau (1983) inc.

Rés. 2023-146

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-02 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, avec l'organisme « Club de golf Baie-Comeau (1983) inc. », prévoyant de verser une aide financière de 68 340 \$, plus taxes applicables, pour l'année 2023. Pour les années 2024 et 2025, le montant de l'aide financière sera indexé au 1^{er} janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Proclamation - Semaine québécoise des personnes handicapées

Rés. 2023-147

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-12 et de proclamer la semaine du 1^{er} au 7 juin 2023, « Semaine québécoise des personnes handicapées ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques 2023-2026

Rés. 2023-148

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-15 et d'autoriser l'assistante responsable, madame Marie-Chantale Simard à signer et déposer tous les documents nécessaires au ministère de l'Éducation afin que la Ville de Baie-Comeau puisse bénéficier du Programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques 2023-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Demande de prolongation - Priorité en vue de l'acquisition de terres du domaine de l'état - Parc industriel Jean-Noël-Tessier - Phase 2

Rés. 2023-149

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2023-11 et de demander au ministère des Ressources naturelles et des Forêts la prolongation, pour une période additionnelle de cinq ans, de la priorité d'acquisition de terres du domaine de l'état d'une superficie de 112 hectares dans le parc industriel Jean-Noël-Tessier.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.5 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2023-150

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2023-12 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Nomination - MRC de Manicouagan

Rés. 2023-151

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-26 et de nommer le maire suppléant ou la mairesse suppléante à titre de substitut pour siéger aux séances du conseil de la MRC de Manicouagan, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Remplacement de la résolution 2023-89 - Dérogation mineure - 297, rue des Nénuphars

Considérant que la résolution 2023-89 relative à la demande de dérogation mineure du 297, rue des Nénuphars a été adoptée à la séance ordinaire du 20 mars 2023;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer la résolution 2023-89 afin de modifier la condition relative au type de revêtement et d'ajouter une condition pour la plantation d'un second arbre;

Considérant que le règlement a déjà été modifié pour autoriser des stationnements plus larges (11,7 m) pour les résidences situées sur la rue Louis-Amiot et qu'une modification au règlement sera présentée pour qu'il n'y ait plus d'ambiguïté au niveau de l'interprétation de la notion d'aires libres, mais que pour l'instant cette problématique est présente;

Considérant qu'une politique de verdissement est prévue au Plan d'action environnemental de la Ville et que celle-ci prévoira des mesures d'atténuation pour les surfaces imperméables;

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Rés. 2023-152

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement et le pavage de l'aire de stationnement en cour avant de la résidence du 297, rue des Nénuphars. Le



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

stationnement posséderait une largeur totale de 10,22 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une largeur maximale de 8 m.

La dérogation est conditionnelle à ce que :

- le type de revêtement soit d'une couleur pâle ou moyennement pâle, ayant un indice de réflectance solaire (IRS) supérieur à 24;
- un arbre soit planté en bordure du stationnement, afin que l'indice de canopée atténue l'impact du revêtement imperméable selon l'ombrage projeté au sol;
- un second arbre soit planté sur le terrain, à un endroit au choix du propriétaire.

Les travaux doivent être complétés dans un délai d'un an de l'adoption de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Liste des embauches - Mars et avril 2023

Rés. 2023-153

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-25 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour les mois de mars et d'avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Nomination au comité de retraite - Représentant de l'employeur

Rés. 2023-154

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-27 afin de nommer monsieur Stéphane Caron à titre de représentant de l'employeur au sein du comité de retraite du Régime complémentaire des employées et employés de la Ville de Baie-Comeau, et ce, pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.10 Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Greffière cour municipale

Rés. 2023-155

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-28, faisant suite à la restructuration du service et de son poste, afin de procéder à la nomination de madame Isabelle Veilleux au poste de greffière cour municipale au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11 Abrogation de la résolution 2023-126

Rés. 2023-156

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-29 et d'abroger la résolution 2023-126.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.12 Appel d'offres 2023-27 - Fourniture d'enrobés bitumineux

Rés. 2023-157

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2023-05 et de retenir les services de l'entreprise Michel Miller inc., pour la fourniture d'enrobés bitumineux transportés par les camions de la Ville, pour la somme de 414 350 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.13 Appel d'offres 2022-39 - Fourniture, installation et entretien d'un système de radiocommunication

Rés. 2023-158

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2023-03 et d'octroyer un contrat de sept ans pour la fourniture, l'installation et l'entretien d'un système de radiocommunication à Sécurité inc. suite à l'appel d'offres public qualitatif 2022-39 pour la somme de 1 172 488,62 \$ plus les taxes applicables.

Le conseiller Sylvain Girard déclare un conflit d'intérêts et ne prend pas part à la décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.14 Aide financière - Transport adapté

Considérant que les versements de l'aide financière pour l'année 2022 totalisant 341 997 \$ seront effectués suite à l'envoi de la convention de l'aide financière dûment signée par le maire, la greffière ou leur remplaçant;

Rés. 2023-159

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-23 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer la convention d'aide financière et qu'un exemplaire de celle-ci soit transmis au ministère des Transports et de la Mobilité durable de même que la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.15 Listes de comptes 2023-10, 2023-11, 2023-12, 2023-13 et 2023-14

Rés. 2023-160

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-24 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés dans les listes 2023-10, 2023-11, 2023-12, 2023-13 et 2023-14 pour les périodes 10, 11, 12, 13 et 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.16 Gratuité du service de transport collectif - Festival Eau Grand Air

Rés. 2023-161

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-25 et d'offrir un service de transport collectif gratuit en soirée les 6, 7 et 8 juillet 2023 lors du Festival Eau Grand Air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.17 Politique de la qualité du service - Programme de subvention au transport adapté (PSTA)

Rés. 2023-162

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

Considérant que le dépôt d'une politique sur la qualité du service en transport adapté au ministère des Transports et de la Mobilité durable est maintenant un critère d'admissibilité afin de recevoir l'aide financière prévue au Programme de subvention au transport adapté (PSTA);

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-26 et d'adopter la Politique de la qualité du service pour le transport adapté et de permettre son dépôt au ministère des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.18 Demande d'autorisation au MAMH - Transport adapté

Rés. 2023-163

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

Considérant que le dépôt d'une demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nécessite une résolution du conseil;

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-27 et d'autoriser le dépôt de la demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un nouveau contrat ou sous-contrat, rattachée directement à un contrat municipal, avec une entreprise non inscrite au Registre des entreprises admissibles alors qu'elle devrait l'être pour l'entente survenue avec le Groupe de la Côte inc. pour les services de transport adapté.

Il est également résolu d'autoriser madame Annick Morin, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.19 Dépôt de la demande de subvention au programme d'aide financière pour les initiatives nordiques favorisant l'essor des communautés et la conservation de l'environnement de la Société du Plan Nord dans le cadre du projet Baie-CoMobilité

Rés. 2023-164

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-17 et d'autoriser la présentation du projet de Laboratoire de mobilité durable, via le dépôt de la demande d'aide financière à la Société du Plan Nord, dans le cadre



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

du programme d'aide financière pour les initiatives nordiques favorisant l'essor des communautés et la conservation de l'environnement et de désigner madame Julie Malouin, écoconseillère, comme personne autorisée à agir et à signer les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Il est également résolu que la Ville de Baie-Comeau s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.20 Abrogation de la résolution 2022-465 - Appui au projet de Plan d'aménagement pour favoriser la biodiversité (Phase I) du comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Rés. 2023-165

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-19 et d'abroger la résolution 2022-465 concernant l'appui financier au projet de Plan d'aménagement pour favoriser la biodiversité (Phase I), visant le secteur du parc des Pionniers, comité ZIP de la rive nord de l'estuaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.21 Nomination des membres du comité consultatif en environnement

Rés. 2023-166

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-20 et de nommer les personnes suivantes comme membre du comité consultatif en environnement :

- Mme Lysandre St-Pierre, conseillère municipale - quartier Sainte-Amélie;
- M. Sylvain Girard, conseiller municipal - quartier Saint-Sacrement;
- M. Pierre-Olivier Normand, agent aux communications pour la Ville de Baie-Comeau;
- M. Éric Girard, agent de développement économique pour la Ville de Baie-Comeau;
- Mme Sonia Gaudreau, citoyenne;
- Mme Émilie Schwartz, citoyenne.

Il est également résolu de désigner Mme Julie Malouin, écoconseillère municipale, comme membre et secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 11, avenue Hébert

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la demande vise des travaux n'ayant pas fait l'objet d'un permis de construction;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Rés. 2023-167

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la superficie du garage isolé appartenant au 11, avenue Hébert et situé sur le lot 3 210 850. Le garage isolé possède une superficie de 114,3 m², alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une superficie maximale de 60 m² pour ce type de bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 31, avenue Duchesneau

Cette demande de dérogation mineure est reportée à une prochaine séance.

5.3 Dérogation mineure - 828, rue Conan

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux ayant fait l'objet d'un permis de construction;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Rés. 2023-168

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la terrasse et la clôture, situées dans la cour avant ne donnant pas sur la façade principale de la résidence du 828, rue Conan. La terrasse possède une marge de recul avant de 5,4 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul avant minimale de 6 m pour ce type de construction. De plus, la clôture possède une hauteur de 2 m et est implantée en partie dans la marge avant, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que dans le cas d'un emplacement d'angle, à l'intérieur de la cour avant ne donnant pas sur la façade principale, les clôtures peuvent atteindre une hauteur maximale de 2 m à la condition de ne pas être implantées dans la marge avant. Si elle est implantée dans la marge avant, la clôture ne peut excéder 1 m de hauteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante

Rés. 2023-169

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-19 et de nommer la conseillère Lysandre St-Pierre afin d'agir à titre de mairesse suppléante pour la période commençant ce jour, dès la fin de la présente séance, jusqu'à la séance ordinaire du conseil municipal du mois de novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Rapport financier et rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2022

La trésorière et directrice des ressources financières et matérielles, madame Jeanie Caron, présente le rapport financier et le rapport de l'auditeur.

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'accepter pour dépôt le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'exercice financier 2022 de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies

Le conseiller Alain Chouinard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies.

Ce règlement est modifié afin de préciser les documents qui y sont incorporés.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1058 pour la création d'une réserve financière pour les projets reliés au plein air

Le conseiller Sylvain Girard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1058 pour la création d'une réserve financière pour les projets reliés au plein air.

Ce règlement est modifié afin qu'un volet de cette réserve financière soit dédié à l'environnement.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2023-170

Rés. 2023-171



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1058 pour la création d'une réserve financière pour les projets reliés au plein air

Rés. 2023-172

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2022-1058 pour la création d'une réserve financière pour les projets reliés au plein air.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2023-1081 relatif à la citation de l'église anglicane Saint-Andrew et Saint-Georges

Considérant qu'en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002), une municipalité peut, par règlement de son conseil municipal et après avoir pris l'avis du comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local du patrimoine, citer en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

Considérant que la Loi définit un « immeuble patrimonial » comme étant tout bien immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain;

Considérant que le bâtiment fait partie de l'inventaire des lieux de cultes effectué par le Conseil du patrimoine religieux du Québec et qu'il figure sur la liste des bâtiments patrimoniaux religieux énumérés dans le schéma d'aménagement et de développement à la section relative aux territoires d'intérêt patrimonial et culturel;

Considérant que l'église possède un intérêt patrimonial pour sa valeur historique, paysagère, architecturale, artistique, emblématique, identitaire, sociale et touristique;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a effectué une recommandation en conformité aux dispositions de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel, lors de sa réunion du 18 janvier 2023;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 27 février 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Considérant qu'un avis spécial a été notifié au propriétaire de l'immeuble patrimonial faisant l'objet de la présente citation le 8 mars 2023;

Considérant qu'une séance de consultation publique a été tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 15 mars 2023;

Rés. 2023-173

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'adopter le Règlement 2023-1081 relatif à la citation de l'église anglicane Saint-Andrew et Saint-Georges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

9.2 Règlement 2023-1082 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'y apporter des corrections et certains changements à la tarification concernant la natation, les piscines extérieures et le conditionnement physique Opti-forme;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 17 avril 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'adopter le Règlement 2023-1082 modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse suppléante invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Madame Joannie Lajeunesse explique la signification de la chaise des générations. Elle indique que le 27 mai, des arbres seront donnés aux parcs Manicouagan et des Pionniers.

Monsieur Sylvain Girard souligne la fin du mandat de la mairesse suppléante et la félicite.

Madame Lysandre St-Pierre mentionne qu'il y aura des travaux d'aménagement de trois ruelles dans le quartier Sainte-Amélie cet été.

Monsieur Martin Lafontaine, du quartier La Chasse, pose une question sur la baisse de l'évaluation de Résolu. Il demande si la Ville peut exiger que la bâtisse soit démolie.

Monsieur Serge Deschênes, du quartier Trudel, questionne le conseil sur les coûts réels du projet de la place publique Mingan et demande à ce que la Ville rende le montage financier public.

Monsieur Dan Bérubé, du quartier Saint-Sacrement, mentionne que les clôtures à la place publique tombaient toutes seules l'an passé.

Une citoyenne du quartier N.-A.-Labrie remercie le conseil pour la dérogation à l'obligation de tonte du gazon pour le mois de mai. Elle demande s'il est possible d'abroger complètement la disposition du règlement concernant la tonte de gazon. En lien avec le projet Baie-CoMobilité, elle mentionne qu'il n'y a pas de transport en commun le dimanche et demande si des trajets pourraient être ajoutés. Elle dit qu'il y a un manque de promotion en lien avec le transport en commun sur les réseaux sociaux.

Madame Jacynthe Bélanger, du quartier N.-A.-Labrie et propriétaire sur la rue Rouleau, mentionne qu'il y a de l'érosion côtière au bas de son terrain, sur le bord de la rivière, et veut connaître les actions que la Ville prendra pour régler ce problème.

Monsieur Philippe Boudreault, du quartier Sainte-Amélie, pose des questions concernant l'Alliance forêt boréale. Il demande si la Ville a l'intention de demander à la MRC de se retirer de l'alliance. Il s'inquiète de la gouvernance de l'OBVM et s'informe des intentions de la Ville à cet égard.

Rés. 2023-174



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Monsieur Daniel Cardin, du quartier Sainte-Amélie, fait des remerciements pour la présentation très claire des états financiers ainsi qu'aux mairesses suppléantes. Il veut savoir si la Ville a eu des subventions pour le plan d'action climatique et il s'interroge sur la charge de travail de l'écoconseillère.

Monsieur Gilles Babin, du quartier Sainte-Amélie, pose des questions au sujet de la subvention à l'église Saint-Andrew et Saint-Georges.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 21 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CAROLE DESCHÈNES
MAIRESSE SUPPLÉANTE**

**ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE**

Rés. 2023-175